



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante-deuxième session

«*Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence*»

Rome (Italie), 12-15 octobre 2015

LE CSA ET SON RÔLE DANS L'AMÉLIORATION DE LA NUTRITION INFORMATIONS GÉNÉRALES

I. CONTEXTE

1. Bien que des résultats notables aient été relevés dans de nombreux pays, les progrès sur la voie d'une réduction de la malnutrition ont été inégaux et ont accusé une lenteur inacceptable au cours des dernières décennies. Aujourd'hui encore, une personne sur neuf va se coucher le ventre vide, et alors que l'obésité frappe plus d'un demi-milliard d'adultes, plus de 160 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. La malnutrition sous toutes ses formes – sous-nutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – frappent aujourd'hui des individus se côtoyant au sein des mêmes communautés. La malnutrition restreint la réalisation du potentiel humain, réduit la productivité et comporte des incidences sociales et économiques négatives.

- Les dirigeants du monde et des spécialistes éminents de la nutrition se sont retrouvés en novembre 2014 dans le cadre de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CNI2), au cours de laquelle ils ont fait le point sur ces problématiques importantes et se sont engagés à éradiquer la faim et à prévenir toutes les formes de malnutrition de par le monde. Ils ont défini la vision d'un monde dans lequel chacun aurait accès à une alimentation financièrement abordable, variée, nutritionnellement sûre et saine, et où les enfants jouiraient d'une bonne santé et seraient en mesure de réaliser pleinement leur potentiel. La Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée lors de la conférence énonce 10 engagements conçus spécifiquement dans cette perspective. Afin d'encadrer la mise en œuvre de ces engagements, la Conférence a également adopté un Cadre d'action qui propose, sous la forme de 60 recommandations, un ensemble d'options politiques et de stratégies volontaires devant permettre d'agir sur les composantes transversales de la nutrition – assainissement et hygiène, systèmes alimentaires, éducation, protection sociale, etc. Ce texte, qui lance un appel en faveur d'un engagement politique plus ferme et invite les différentes parties prenantes à appuyer la mise en œuvre de ces recommandations dans les pays, est essentiellement consacré aux

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mo541

mesures à prendre pour améliorer la nutrition par le biais des systèmes alimentaires ainsi qu'aux politiques en matière d'agriculture et de nutrition à mener dans cette perspective. La Déclaration lance un appel pour que «les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (...) [collaborent] plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas, et [renforcent] la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition.»

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté au cours du Sommet des Nations Unies qui s'est tenu en septembre dernier définit des objectifs ambitieux. Le second de ces objectifs, à savoir «éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable» appelle à mettre fin à toutes les formes de malnutrition à l'horizon 2030, notamment en «[réalisant] d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans arrêtés à l'échelle internationale, et en [répondant] aux besoins en matière de nutrition des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées». Toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et mondial devront intervenir à l'appui de la mise en œuvre, à l'échelle des pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Avec l'adoption des objectifs de développement durable ainsi que les engagements pris dans le cadre de la CIN2, le CSA peut envisager aujourd'hui d'intensifier ses travaux en matière de nutrition. Dans cette perspective, le Bureau et le Groupe consultatif du CSA ont, au cours de la période intersessions, lancé une réflexion sur le rôle du Comité en matière d'amélioration de la nutrition. Il s'agit de dresser un bilan sur les actions menées à ce jour et de dégager des options pour une réflexion plus poussée sur la valeur ajoutée apportée par le modèle du CSA. Le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017 qui, après avoir fait l'objet d'un processus de consultation axé en priorité sur la nutrition, est soumis pour approbation à la quarante-deuxième session du CSA, prévoit la mise sur pied d'un Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, qui sera chargé de dégager des orientations pour les travaux futurs du Comité sur cette question. Le débat en plénière qui doit se tenir sur cette question dans le cadre de la quarante-deuxième session du CSA apportera une contribution importante sur la base de laquelle le Groupe pourra orienter ses travaux.

II. OBJECTIFS

- a) Offrir aux parties prenantes du CSA un espace politique où elles pourront préciser leurs attentes quant au rôle du Comité en matière d'amélioration de la nutrition

La réflexion sur le rôle du CSA en matière de nutrition doit tenir dûment compte du mandat et des travaux d'autres organismes intergouvernementaux et agences des Nations Unies et il convient, à ce titre, de garder particulièrement à l'esprit les rôles et la valeur ajoutée découlant de la réforme du CSA, lequel est appelé à devenir la plate-forme internationale et intergouvernementale la plus ouverte où toutes les parties prenantes pourront œuvrer collectivement et de façon coordonnée à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition pour tous.

- b) Baliser les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition en établissant une liste préliminaire des priorités sur lesquelles devra travailler le CSA

Le Cadre d'action adopté au cours de la CIN2 recommande une série d'options politiques et d'actions destinées à améliorer la nutrition, que les gouvernements pourront intégrer dans les plans nationaux s'il y a lieu. De son côté, le CSA, s'appuyant sur les politiques générales qu'il a élaborées dans le passé et au travers de ses travaux à venir, pourra contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations dans différents domaines.

Le futur Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition s'appuiera, pour orienter ses travaux, sur les messages clés issus de ce débat en plénière. Il pourra notamment dégager des axes thématiques particuliers et envisager la contribution possible du CSA à ces derniers, et/ou mener une réflexion sur la manière dont les processus, la composition et les sessions plénières annuelles du CSA pourraient évoluer dans le sens d'une prise en compte plus systématique de la nutrition dans ses travaux.

III. MODE D'ORGANISATION DE LA SESSION

3. La session sera animée par la Présidente du CSA et s'organisera comme suit:
 - Allocution de bienvenue et introduction par la Présidente (5 minutes)
 - Discussion ouverte entre les participants (3 minutes au maximum par intervenant) (60 minutes)
 - Synthèse et observations finales de la Présidente (10 minutes)
4. Le résumé des débats sera transmis au Comité de rédaction afin que celui-ci l'insère dans le rapport final de la quarante-deuxième session du CSA.

ANNEXE

ACTIVITÉS PASSÉES ET ACTUELLES DU CSA COMPORTANT DES LIENS AVEC LES CONCLUSIONS DE LA CIN2

(Extrait de l'annexe du document de travail BurAG2015/03/02/03 du Secrétariat présenté lors de la réunion conjointe tenue par le Bureau et le Groupe consultatif le 3 février 2015)

Les documents finals de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), à savoir la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, présentent une vision et des recommandations recoupant largement celles du CSA. Depuis sa réforme, le CSA a traité de questions majeures liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ce qui l'a amené à négocier et à adopter des recommandations et des orientations de politique générale concrètes en la matière. Les différentes parties prenantes à l'œuvre dans les pays peuvent s'aider utilement de ces lignes directrices pour traduire en politiques et en programmes certaines des 60 recommandations contenues dans le Cadre d'action («De l'engagement à l'action»), ainsi que pour évaluer les progrès réalisés dans la résolution des différentes problématiques interdépendantes reconnues en tant que causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle des pays et des régions.

1. Une compréhension commune de certains des facteurs et causes profondes le plus souvent associés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans le monde qui sont recensés dans la Déclaration de Rome

Le CSA partage le constat selon lequel l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des phénomènes complexes aux dimensions multiples – on peut en effet les mettre en lien avec la pauvreté, l'impossibilité d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins appliquées aux nourrissons et aux jeunes enfants, un assainissement et une hygiène défaillants et d'autres facteurs connexes (paragraphe 5 de la Déclaration de Rome); avec «les impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux» (Déclaration de Rome, paragraphe 8); avec «les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées» (Déclaration de Rome, paragraphe 9); et avec les défis liés aux systèmes alimentaires actuels (Déclaration de Rome, paragraphe 10). Le Comité constate par ailleurs que toutes les parties prenantes doivent envisager ce défi de manière globale.

L'approche du CSA associant de multiples parties prenantes correspond à la vision exprimée dans la Déclaration de Rome¹, et se trouve depuis 2009 au cœur des travaux et des activités du Comité qui, depuis sa réforme, apparaît comme la «plate-forme internationale et intergouvernementale la plus ouverte où toutes les parties prenantes peuvent œuvrer collectivement et de façon coordonnée».

De même, le CSA prône, comme la Déclaration de Rome, une approche «venant à l'appui des processus engagés par les pays² pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.»

Cette perception de la complexité et de la dimension plurielle de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a amené le CSA à développer lui aussi une vision axée sur l'action globale multisectorielle

¹ «Nous reconnaissons (...)» qu'«une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés.» (Déclaration de Rome, paragraphe 14. c))

² «que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national.» (Déclaration de Rome, paragraphe 14. a))

2. *Une vision commune et consensuelle de l'action globale à mener pour mettre un terme à toutes les formes d'insécurité alimentaire et de malnutrition*

Cette vision exposée dans le document relatif à la réforme du CSA a amené celui-ci à entreprendre des travaux de politique générale. C'est ainsi qu'il a fait établir des rapports scientifiques indépendants, a négocié et adopté des recommandations de politique générale de même qu'un cadre stratégique mondial et a élaboré des directives d'ensemble sur diverses thématiques distinctes mais néanmoins complémentaires. Il se trouve que nombre de ces questions sont également recensées dans la vision commune exposée dans la Déclaration de Rome ainsi que dans les recommandations du Cadre d'action.

C'est notamment le cas:

- de la gouvernance responsable des terres, de la pêche et des forêts³ (paragraphe 14. d) de la Déclaration de Rome);
- de la protection sociale (paragraphe 13. c) de la Déclaration de Rome et recommandations 22 à 24 du Cadre d'action);
- de la volatilité des prix (paragraphe 13. e) de la Déclaration de Rome)⁴;
- des impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (paragraphe 8 de la Déclaration de Rome)⁵;
- du rôle crucial que jouent l'agriculture familiale et les petits exploitants du point de vue de la sécurité alimentaire (paragraphe 14. f) de la Déclaration de Rome)⁶;
- du rôle crucial des femmes et de leur autonomisation pour une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (paragraphe 13. j) de la Déclaration de Rome et recommandation 9 du Cadre d'action);
- des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires⁷ (paragraphe 14. h) de la Déclaration de Rome)⁸;
- de la lutte contre les pertes et les gaspillages de nourriture dans le cadre de systèmes alimentaires durables (paragraphe 14. n) de la Déclaration de Rome)⁹;

³ Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été négociées par les parties prenantes du CSA en mai 2012 (trente-huitième session [extraordinaire]) et sont actuellement appliquées dans 12 pays. Dix-huit autres pays se sont déclarés eux aussi favorables à la mise en œuvre de ces dispositions.

⁴ «Nous (...) réaffirmons que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose.»

⁵ «Nous (...) reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets négatifs.»

⁶ «Nous (...) réaffirmons que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience.»

⁷ Les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ont été négociés et adoptés à l'unanimité par les composantes du CSA en octobre 2014 (quarante et unième session du CSA).

⁸ «Nous (...) réaffirmons que l'investissement agricole responsable et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition.»

⁹ «Nous (...) reconnaissons qu'il faudrait réduire les pertes et les gaspillages de produits alimentaires d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable.»

- (plus généralement) de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition favorisées par les crises prolongées (paragraphe 14. g) de la Déclaration de Rome¹⁰ et recommandation 12 du Cadre d'action¹¹);
- (plus généralement) du rôle de l'eau des points de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition (recommandation 50 du Cadre d'action¹²).

3. *Engagements et recommandations visant à favoriser la mise en œuvre sous la conduite des pays*

Par son action, le CSA contribue tout naturellement à la mise en œuvre de certains des engagements pris aux termes de la Déclaration de Rome, comme ceux consistant à «renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée» (paragraphe 15. c) de la Déclaration de Rome) et à «faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents»¹³. Enfin, il s'efforce, en vertu de son mandat, de «renforcer et de faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux» (paragraphe 15. f).

La mise en œuvre des engagements pris par les pays au travers de la Déclaration de Rome peut utilement s'appuyer sur les cadres de réflexion mis en place par le CSA sur ces questions. Au moment d'appliquer les engagements et les recommandations de la CIN2, les pays et les parties prenantes pourront utilement s'aider des produits du CSA, et en particulier des recommandations et des directives de politique générale négociées par ce dernier pour les différents sujets évoqués plus haut.

C'est notamment le cas d'une série de **recommandations détaillées sur les politiques à mener** qui ont été négociées et adoptées à l'intention de toutes les parties prenantes pour les questions suivantes:

- Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture
- Équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition (trente-septième session du CSA, 2011)
- Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements favorables aux petits exploitants agricoles (trente-septième session du CSA, 2011)
- Instabilité des prix et sécurité alimentaire (trente-septième session du CSA, 2011)
- Protection sociale et sécurité alimentaire (trente-neuvième session du CSA, 2012)
- Sécurité alimentaire et changement climatique (trente-neuvième session du CSA, 2012)
- Investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire (quarantième session du CSA, 2013)
- Durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (quarante et unième session du CSA, 2014)

¹⁰ «il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel.»

¹¹ «Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à améliorer la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris celles qui sont touchées par le changement climatique.»

¹² «Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire.»

¹³ Voir le rapport final de la quarante et unième session du CSA, Coordination et liens, «Efforts faits dans le cadre du PDDAA (NEPAD)³ pour intégrer les questions liées à la nutrition dans le secteur agricole».

- Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables (quarante et unième session du CSA, 2014)
- Eau et sécurité alimentaire (en chantier)

Les pays et les parties prenantes pourront également s'appuyer sur **des directives et des principes généraux volontaires, négociés et adoptés à l'unanimité:**

- Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires¹⁴

Le **processus de mise en œuvre** des recommandations et directives de politique générale ci-dessus se déroule dans les pays, avec le soutien des différentes agences des Nations Unies.

Pour ces questions et toutes autres questions visant plus particulièrement la nutrition qui seraient soulevées à la demande des parties prenantes du CSA, le CSA, réuni annuellement en séance plénière, constitue une plateforme toute désignée et appropriée pour la présentation des rapports d'activité de la FAO et de l'OMS¹⁵, ainsi que pour l'examen régulier, sur une base volontaire, des progrès réalisés au niveau des pays et des régions au cours des années à venir.

¹⁴ En particulier le principe 8.

¹⁵ Recommandation 60 du Cadre d'action.